

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	22	
Représentés :	8	
Non représentés :	3	<b>Séance du 17 décembre 2024</b>
L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	30	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Philippe COLLET, Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Sandy ROUVEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 à l'approbation de l'Assemblée Délibérante.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Simon BERTHE).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15,  
**Vu** le projet de procès-verbal qui lui a été transmis avec la note d'information,

**Considérant** que l'article L2121-15 prévoit notamment le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.

**PRECISE** qu'il sera publié sous forme électronique sur le site Internet de la Ville sous 8 jours et mis à la disposition du public sur simple demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.  
**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**

Transmis le = 27/12/2024

Publié le = 27/12/2024